



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 MARS 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 65

Votants : 75 (dont 10 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL (à partir de la question n°36), Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – J. JOANNET - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - P SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN (jusqu'à la question n°18) – C. MALHURET (à partir de la question n°9) – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - MC. STEYER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : M. J. TERRACOL à M. CHARASSE (jusqu'à la question n°35), Vice-Président.

Mmes et MM. J.P BLANC à M. AURAMBOUT – C. BERTIN à AG. CROUZIER – B. BAYLAUCQ à A. CORNE - H. DUBOSCQ à JS. LALOY - J. BLETTERY à F. SZYPULA - C. BOUARD à B. AGUIAR – G. MAQUIN à C. GRELET (à partir de la question n°19) - C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la question n°8) - MO. COURSOL à M. JIMENEZ – C. LEPRAT à B. KAJDAN, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : M. F. BOFFETY – W. PASZKUDZKI, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment la cinquième partie – livre 2 – Titre 1 et l'article 5216-8,

Vu le Code Général des impôts et notamment son article 1636 B sexies,

Vu la Loi de Finances pour l'année 2018 du 30 décembre 2017,

N°8 A/

OBJET :

BUDGETS
PRIMITIFS 2018

BUDGET PRINCIPAL

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 9 MARS 2018

Publiée ou notifiée

le : - 9 MARS 2018

Vu la délibération n°8 du 17 décembre 2017 adoptant la dissolution du budget annexe « Structures Locatives » et la reprise de son actif, son passif et ses résultats dans les comptes du budget Principal,

Vu le document annexé synthétisant les principaux enjeux du budget 2018,

Considérant l'absence de notifications fiscales 2018, de notifications de dotations de l'Etat pour 2018, de notification du prélèvement FPIC 2018 et de notification du produit du prélèvement sur les paris hippiques à ce jour,

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil le projet de Budget Primitif Principal pour l'exercice 2018 qui présente les prévisions suivantes :

En section d'Investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **42 067 249.16 €**.

En section de Fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **68 624 668.17 €**.

Pour assurer l'équilibre financier de plusieurs budgets annexes de la Communauté d'Agglomération le Budget Principal devra verser les participations suivantes :

Subventions de fonctionnement d'équilibre	
Budget Annexe Transports en Commun	48 451.49 €
Budget Annexe Immobiliers d'Entreprises.....	463 285.65 €
Budget Annexe Zones d'activités.....	72 124.87 €

D'autre part, afin d'assurer l'équilibre des budgets annexes de stock de terrains, le budget principal inscrit en section d'investissement les avances remboursables suivantes :

Budget Annexe Zones d'Activités	6 113 212.04 €
Budget Annexe Presles	3 547 948.49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- Approuve cette proposition,
- Vote le budget qui lui est présenté :
 - a) au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec définition d'opérations et programmes,
 - b) au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Donne mandat à Monsieur le Président pour contracter auprès des différents organismes prêteurs l'emprunt inscrit au budget primitif 2018, pour un montant maximum s'élevant à : **14 959 913.41 €**.
- Charge M. le Président, et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....
Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour, 5 contre (Mme semet, M. Chégut, M. Guerre, M. Pommeray et M. Skvor) et 1 abstention (Mme Conte)), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 8 mars 2018.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 8 A/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 MARS
2018 - BUDGETS PRIMITIFS 2018 - BUDGET PRINCIPAL

.....
Date de décision: 08/03/2018

Date de réception de l'accusé 09/03/2018
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 08mar2018_8A

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180308-08mar2018_8A-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 8 A.pdf (99_DE-003-200071363-20180308-08MAR2018_8A-DE-
1-1_1.pdf)